

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Céline TONOT
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Nicolas BOURNY
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	M. Cyril GAUCHER.
M. Patrick MOREAU	Mme Sandrine RICHARD	

### *Membres absents :*

M. François DESEILLE	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Chantal TROUWBORST	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Louise MARIN	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
Mme Lydie CHAMPION	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Damien THIEULEUX	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
M. Adrien GUENE	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Compte de Gestion 2016 - Approbation**

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le compte administratif du Président qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le compte de gestion, établi par le Trésorier du Grand Dijon (désormais Dijon Métropole), comptable public.

Conformément à l'article L5217-10-10 du code général des collectivités territoriales, « (...) *le conseil de la métropole arrête le compte de gestion de l'exercice clos* » préalablement au vote du compte administratif.

Le compte de gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la métropole (ex-communauté urbaine pour l'exercice 2016).

Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution;
- la seconde est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé;
- la troisième est le bilan.

Après examen par la commission des finances, le conseil de la métropole :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Dijon Métropole, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- d'autre part, après s'être assuré que le Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**DÉLIBÈRE :**

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celle de la journée complémentaire ;
- 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Les grandes masses des bilans, exprimées en milliers d'euros, se présentent de la manière décrite ci-après.

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	815 626,42	Fonds propres	689 547,11
Actif circulant	46 145,49	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	172 524,80
Comptes de régularisation	388,61	Comptes de régularisation	88,61
<b>Total</b>	<b>862 160,52</b>	<b>Total</b>	<b>862 160,52</b>

**BUDGET ANNEXE DE LA DÉCHARGE DES PRODUITS INERTES ET DES DASRI**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	7 071,32	Fonds propres	6 859,76
Actif circulant	1 040,60	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	1 249,08
Comptes de régularisation	0,00	Comptes de régularisation	3,08
<b>Total</b>	<b>8 111,92</b>	<b>Total</b>	<b>8 111,92</b>

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	437 694,23	Fonds propres	240 207,75
Actif circulant	20 401,14	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	218 809,99
Comptes de régularisation	934,12	Comptes de régularisation	11,76
<b>Total</b>	<b>459 029,49</b>	<b>Total</b>	<b>459 029,49</b>

**BUDGET ANNEXE DU CRÉMATORIUM**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	1 912,71	Fonds propres	3 184,37
Actif circulant	1 520,90	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	249,25
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
<b>Total</b>	<b>3 433,62</b>	<b>Total</b>	<b>3 433,62</b>

**BUDGET ANNEXE DU GROUPE TURBO ALTERNATEUR**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	6 439,07	Fonds propres	4 804,96
Actif circulant	3 216,71	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	4 850,82
Comptes de régularisation -		Comptes de régularisation -	
<b>Total</b>	<b>9 655,78</b>	<b>Total</b>	<b>9 655,78</b>

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	64 667,03	Fonds propres	63 975,17
Actif circulant	194,78	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	886,63
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
<b>Total</b>	<b>64 861,80</b>	<b>Total</b>	<b>64 861,80</b>

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	65 005,67	Fonds propres	70 473,88
Actif circulant	7 243,21	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	1 775,00
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
<b>Total</b>	<b>72 248,88</b>	<b>Total</b>	<b>72 248,88</b>

**BUDGET ANNEXE DES PARKINGS EN OUVRAGE**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	28 834,01	Fonds propres	13 856,79
Actif circulant	3 011,17	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes	17 984,33
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	4,06
<b>Total</b>	<b>31 845,18</b>	<b>Total</b>	<b>31 845,18</b>

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RENDUS AUX ADMINISTRATIONS**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	-	Fonds propres	-
Actif circulant	35,40	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes à court terme	35,40
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
<b>Total</b>	<b>35,40</b>	<b>Total</b>	<b>35,40</b>

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RENDUS AUX ADMINISTRATIONS**

<b>ACTIF (net)</b>		<b>PASSIF</b>	
Actif immobilisé	-	Fonds propres	-
Actif circulant	485,35	Provisions pour risques et charges	-
		Dettes à court terme	485,35
Comptes de régularisation	-	Comptes de régularisation	-
<b>Total</b>	<b>485,35</b>	<b>Total</b>	<b>485,35</b>

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-10-10 ;

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le compte de gestion pour 2016 pour le budget principal et les budgets annexes présentés par Monsieur le Trésorier de Dijon Métropole.

SCRUTIN : POUR : 72  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 13 PROCURATION(S)*